

Le plan comptable de la comptabilité des titres

Introduction

Ce document concerne le plan comptable d'une comptabilité des titres. Tout d'abord, nous souhaitons clarifier deux termes. Nous considérons ici la notion de titre au sens large: nous considérons comme titres les titres traditionnels comme les obligations, les actions, les options, les futures et autres placements mais également les comptes courants, les dépôts à terme, les changes à terme, etc. Nous décrivons ici les comptes ayant un rapport direct avec les transactions des titres et ne nous occupons pour ainsi dire pas de comptes de type comptabilité financière qui ne sont pas comptabilisés par une opération sur des titres, mais par de simples transferts de compte de type débit / crédit.

À la base: l'association des comptes aux titres

Il est important d'associer les comptes d'une comptabilité des titres à une propriété du titre, que nous appellerons ici la catégorie d'investissement du titre, plutôt que de les associer directement au titre. Il existe plusieurs raisons d'associer les comptes aux catégories d'investissement plutôt que directement aux titres: il n'est pas nécessaire d'associer des comptes chaque fois qu'un nouveau titre est défini, ce qui d'une part évite un travail fastidieux et d'autre part élimine une importante source d'erreur. La porte est ainsi ouverte pour une automatisation maximale de la comptabilité des titres. Il est ainsi beaucoup plus aisé de définir une structure des comptes qui permette de présenter un bilan et un compte d'exploitation consolidés facilement lisibles, puisque de nouveaux comptes ne sont pas définis constamment.

ePOCA prend en charge

- Grâce à l'association entre les comptes et les catégories d'investissement, ePOCA peut **comptabiliser de manière indépendante les transactions sur titres, y compris la comptabilisation automatique des comptes correspondants.**
- Lors de la modification de la catégorie d'investissement (CI) d'un titre, **ePOCA effectue automatiquement les transferts de compte nécessaires**, par exemple du compte de position ou du compte de gains/pertes de l'ancienne catégorie vers le compte de position ou le compte de gains/pertes de la nouvelle catégorie.

Définition des catégories d'investissement

Voyons maintenant comment définir les catégories d'investissement, en gardant à l'esprit qu'elles peuvent être plus détaillées que ne l'exige le plan comptable. Un attribut important d'une catégorie d'investissement est certainement le type de titres. Par exemple, les actions et les obligations devraient être comptabilisées sur des comptes séparés. Une comptabilité des titres simple pourra par exemple différencier les types de titres suivants:

- Comptes courants
- Dépôts à terme
- Obligations
- Actions

Pour des investissements dans d'autres types de titres, il s'agit alors de décider s'ils doivent être comptabilisés dans une catégorie d'investissement apparentée ou dans une catégorie d'investissement séparée. Par exemple des investissements dans des dépôts fiduciaires ou des dépôts au jour le jour (48h) peuvent être comptabilisés dans la catégorie des dépôts à terme ou dans des catégories propres. De même des fonds en obligations peuvent être comptabilisés avec les obligations ou séparément. Les listes suivantes présentent des types de titres apparentés qui pourraient être groupés dans des mêmes catégories d'investissement:

Dépôts à court terme	Obligations et apparentés	Actions et apparentés
▪ Dépôts à terme ▪ Dépôts fiduciaires ▪ Dépôts au jour le jour (48h) ▪ Fonds du marché monétaire	▪ Obligations ▪ Floating Rate Notes (FRN) ▪ Obligations convertibles ▪ Fonds d'obligations	▪ Actions ▪ Fonds d'actions ▪ Obligations convertibles ▪ Options (calls et puts)

Notez que les obligations convertibles peuvent être groupées soit avec les obligations soit avec les actions, selon qu'on les considère essentiellement comme des obligations ou des actions. D'autres types de titres doivent être pris en considération dans des catégories d'investissement propres, par exemple:

- Futures sur taux d'intérêts
- Futures sur index
- Changes à terme
- Hedge Fonds
- Private Equity
- Produits structurés
- Fonds mixtes

Notre but n'est pas ici de présenter une liste exhaustive de types de titres, mais bien une méthode de classification en catégories d'investissement utilisées pour la comptabilité des titres. Les autres types de titres devront être analysés de façon analogue. Notons également que certaines "spécialités" ne doivent pas être ignorées, comme par exemple les actions propres d'une entreprise, ses participations ou les placements auprès de l'employeur d'une caisse de pension.

L'affinement des catégories d'investissement

La subdivision du type de titre pour déterminer la catégorie d'investissement n'est généralement pas suffisante. Une position "Actions" ou "Obligations" sans indications plus détaillées dans la comptabilité des titres ne présente pas une granularité suffisamment fine. Nous allons maintenant voir comment ces catégories de placement doivent être subdivisées pour une comptabilité des titres professionnelle.

Valeurs nominales: Le critère principal pour la subdivision des valeurs nominales (obligations, placements à terme, placements fiduciaires, comptes courants, floating rate notes, etc.) est généralement la monnaie du titre, les fluctuations de cours du titre étant essentiellement dues aux fluctuations du cours de change de cette monnaie et

aux fluctuations de ses taux d'intérêt. La situation géographique du débiteur est d'importance secondaire, le facteur de risque principal du débiteur est donné par son rating. Une catégorie d'investissement typique est donc "Obligations CHF", "Obligations USD", "Obligations USD", "Placements à terme GBP", etc. La subdivision en monnaies peut être faite pour les monnaies principales, auxquelles on ajoute une catégorie pour les "autres monnaies". Notez que les futures sur taux d'intérêts doivent également être catégorisées selon leur monnaie. Remarque: La répartition de la catégorie de placement "Obligations CHF" en obligations suisses et étrangères pour les caisses de pension suisses est devenue obsolète depuis l'introduction des nouvelles prescriptions de l'OPP 2 (2009).

Valeurs des actifs réels: Le critère principal pour la subdivision des valeurs réelles (actions, immobilier, etc.) est la location géographique principale de l'entreprise (dans le cas des actions), l'environnement économique de l'entreprise étant un des principaux facteurs exogènes de fluctuations de cours. Une question revient systématiquement lors de la définition des catégories d'investissement: faut-il différencier les catégories d'actions par la monnaie du titre? Selon notre point de vue, la réponse est NON. Il suffit de penser que si un titre d'une entreprise américaine est négocié en USD aux Etats-Unis et en CHF en Suisse, et que le cours de l'USD s'affaiblit, cela se répercute également sur le titre en CHF. En d'autres termes, les comptes de bilan sans devises, comme les actions américaines en CHF et les actions américaines en USD, n'apportent pas d'informations supplémentaires, les deux positions diminuent simultanément en raison de la faiblesse de l'USD. L'un en raison de la détérioration du taux de change et l'autre parce que le cours suit automatiquement pour éviter l'arbitrage. Un autre argument en ce sens est lorsque nous comparons avec un benchmark. Il nous importe peu que le titre américain ait été négocié en USD ou en CHF, nous prenons un benchmark qui correspond au titre dans l'espace économique américain et nous ne prenons pas un benchmark pour les entreprises suisses. C'est-à-dire qu'une catégorie de placement typique serait "Actions CH", "Actions GB", "Actions US" ou "Actions Europe", "Actions Amérique", etc. Cette répartition peut être détaillée pour les pays principaux, complétée par une catégorie pour les "autres pays". Remarque : les futures sur index ainsi que les calls et puts doivent également être catégorisés selon une répartition géographique..

Placements convertibles et options: Obligations convertibles et à option : Les titres convertibles et options sont un mélange de valeurs nominales et de valeurs d'actifs réels. S'ils représentent une part relativement importante de l'investissement, ils devraient figurer dans des catégories d'investissement distinctes. La séparation des catégories d'investissement peut se faire par monnaie, si elles sont plutôt considérées comme des obligations, ou par zone géographique, si elles sont plutôt considérées comme des actions. Cela peut par exemple être déterminé à partir de la définition de la stratégie de placement.

Placements alternatifs: ceux-ci devraient également être présentés dans des catégories d'investissement séparées. Ces catégories d'investissement ne sont généralement pas subdivisées géographiquement, celle-ci étant souvent inexistante ou inconnue.

Changes à terme: La définition de catégories d'investissement pour les changes à terme dépend de la stratégie d'investissement. Si les changes à terme sont utilisés séparément par catégories, par exemple "Changes à terme pour obligations en USD", alors les changes à terme doivent être définis dans chacune des catégories hedgée. Si par contre les changes à terme sont utilisés globalement comme des "currency overlays", alors il suffit de définir une catégorie d'investissement pour la couverture en général. Une alternative pourrait aussi être une catégorie par monnaie hedgée, par exemple "changes à terme en USD", même s'il n'est pas clair quelle monnaie attribuer

au change à terme dans le cas de deux monnaies étrangères (dont une des monnaies n'est pas la monnaie de base).

Vous trouverez à l'annexe 1 un exemple de catégories d'investissement pouvant convenir à une caisse de prévoyance Suisse. Nous sommes partis du principe que les floating rate notes et les obligations convertibles représentent un volume trop faible pour justifier des catégories d'investissement séparées. Pour cette raison elles n'ont pas de catégories d'investissement propres. Le règlement de placement interdit les produits dérivés: calls, puts, futures, changes à terme, produits structurés, qui n'ont en conséquence pas de catégories d'investissement définies. Les liquidités en monnaie étrangère représentent un faible volume, c'est pourquoi les monnaies étrangères ne sont pas différenciées selon la monnaie.

De bonnes raisons pour choisir le niveau de détail approprié du plan comptable

Venons-en maintenant au plan comptable lui-même. Quels sont les critères qui devraient influencer la granularité du plan comptable, hors le reporting financier lui-même :

1. **L'association des comptes aux catégories d'investissement:** Comme les comptes sont associés aux catégories d'investissement, le plan comptable ne peut pas être plus fin que les catégories d'investissement, mais il ne doit pas nécessairement être aussi détaillé que celles-ci. Plusieurs catégories d'investissements peuvent avoir les mêmes comptes.
2. **Spécifications de la comptabilité financière (COFI):** Si la comptabilité des titres doit être transférée dans une COFI, le plan comptable de la comptabilité des titres doit être au moins aussi détaillé que celui de la COFI. En fait il sera généralement plus fin que celui de la comptabilité financière.
3. **Stratégie d'investissement:** Le plan comptable devra également tenir compte de la stratégie d'investissement, ceci afin de pouvoir produire des rapports financiers et d'investissements qui soient congruents. Un exemple de stratégie d'investissement est donné en annexe 2.

Explication: Les points 1 et 2 sont clairs et n'ont pas besoin d'être commentés. Il n'en va pas de même pour le point 3. Précisons d'abord qu'il ne prend tout son sens que si les ajustements de valeur comptable se font à la valeur de marché. Dans le cas contraire toute congruence entre le rapport comptable et le rapport d'investissement est à exclure. Cette exigence 3 apporte une transparence des rapports accrue, qui est explicitement formulée dans la norme RPC 26. Voyons plus en détail de quoi il s'agit. Supposons que la stratégie d'investissement donne une pondération et un benchmark pour les "actions étrangères", comme c'est le cas dans notre exemple de stratégie définie dans l'annexe 2. Le rapport d'investissement va donc nous fournir les informations suivantes sur les "actions étrangères": la valeur de marché, la pondération effective, la pondération stratégique, la performance effective, le rendement du benchmark. Si le plan comptable comporte des comptes propres aux "actions étrangères", il existe une congruence directe entre le rapport comptable et le rapport d'investissement. La valeur de marché des "actions étrangères" va se retrouver dans le bilan et le résultat d'exploitation des "actions étrangères" va se retrouver dans le compte d'exploitation, tout simplement en calculant les revenus moins les charges des comptes concernant les "actions étrangères". Voilà pourquoi il est intéressant de définir des comptes d'exploitation propres aux "actions étrangères". Le résultat d'exploitation des "actions étrangères" peut être interprété comme la "performance" des

"actions étrangères", exprimée en un montant en CHF alors que la performance du rapport d'investissement est un rendement exprimé en pourcentage. Les deux nombres représentent le même résultat, exprimé de façon différente.

Catégories d'investissement appropriées = plan comptable approprié

Le plan comptable va donc se baser sur des classes d'actifs qui se définissent comme des groupes de catégories d'investissement, par exemple les actions étrangères étant un le groupe des "Actions Allemagne", "Actions France", etc. Chacune de ces classes d'actifs a ses propres comptes de chaque type, par exemple des comptes d'état, de gains en capital réalisés, etc. Vous trouverez en **annexe 3** un exemple de types de comptes pour le bilan et le compte des résultats. Le plan comptable peut cependant être plus détaillé au bilan qu'au compte d'exploitation. Dans notre exemple, les "actions étrangères" sont scindées au bilan en "actions étrangères directes" et en "fonds d'actions étrangères", alors que cette distinction n'existe pas au compte d'exploitation. Notez que les classes d'actifs définis pour le plan comptable peuvent être plus détaillées que celles utilisées pour la définition de la stratégie. Dans notre exemple nous aurions pu définir des classes d'actifs distinctes pour les "actions européennes", les "actions américaines" et les "actions de la région Pacifique". Cette distinction pourrait être bienvenue si la stratégie venait à être définie de façon plus détaillée, au niveau des régions géographiques au lieu d'un seul groupe "actions étrangères". Notez qu'il est toujours possible de consolider certaines classes d'actifs dans la présentation des comptes.

Plan comptable - exemple

L'**annexe 4** donne un exemple de plan comptable. Ce plan comptable est complet, mais plutôt minimal, afin de rester lisible dans le cadre de ce document didactique. Un plan comptable réel sera probablement plus détaillé.

ePOCA prend en charge

- ePOCA peut **générer automatiquement le plan comptable, y compris les associations entre les comptes et les catégories d'investissement**. Pour ce faire, vous pouvez transmettre à ePOCA un modèle Excel complété avec les comptes de bilan et de résultat souhaités, le reste se fait automatiquement.
- Dans ePOCA, vous avez également la possibilité de **générer automatiquement un plan comptable standard**. Vous indiquez à ePOCA certaines informations de base et le reste se fait automatiquement.

ePOCA prend en charge

Il peut arriver que le **plan comptable doive être adapté ou modifié à grande échelle**, par exemple en cas de révision des répartitions des placements et d'adaptation des comptes par catégorie d'investissement. Dans ce cas, ePOCA offre une solution claire et élégante grâce à la fonction de changement de plan comptable, qui permet de **garder une vue d'ensemble et de garantir la traçabilité**, même en cas d'adaptations importantes.

Annexe 1: Exemple de structure de catégorie d'investissement

Liquidités	
	Comptes courants en CHF
	Comptes courants en ME
	Argent au jour le jour CHF
	Argent au jour le jour ME
	Dépôts à terme CHF
	Dépôts à terme ME
	Placements fiduciaires CHF
	Placements fiduciaires ME
	Fonds marché monétaire CHF
	Fonds marché monétaire ME
Créances en CHF	
	Obligations en CHF
	Fonds d'obligations en CHF
Créances en monnaie étrangère	
Obligations Europe	
	Obligations en EUR
	Obligations en GBP
	Obligations en DKK
	Obligations en NOK
	Obligations en SEK
Obligations Amérique	
	Obligations en USD
	Obligations en CAD
Obligations Asie/Pacifique	
	Obligationen in JPY
	Obligationen in AUD
	Obligationen in NZD
Obligations diverses en monnaie étrangère	
	Obligations diverses en monnaie étrangère
	Fonds d'obligations en monnaie étrangère
Actions Suisses	
	Actions Suisses
	Fonds d'actions Suisses
Actions étrangères	
Actions Européennes	
	Actions Allemagne
	Actions Italie
	Actions France
	Actions Danemark
	Actions Pays-Bas
	Actions Suède
Actions Américaines	
	Actions USA

	Actions Canada
Actions région Pacifique	
	Actions Japon
	Actions Australie
	Actions Nouvelle-Zélande
Actions étrangères diverses	
	Actions étrangères diverses
	Fonds d'actions étrangères diverses
Immobilier Suisse	
	Immobilier Suisse
	Fonds de placement immobilier Suisse
Placements alternatifs	
	Hedge Fonds
	Private Equity

Annexe 2: Exemple de stratégie d'investissement

Catégorie d'investissement	Stratégie	Min	Max
Liquidités	5	0	10
Créances en CHF	35	25	45
Créances en monnaie étrangère	10	0	15
Actions Suisses	20	12	25
Actions étrangères	15	10	18
Immobilier Suisse	10	6	14
Placements alternatifs	5	0	8
Total	100		

Annexe 3: Types de comptes

Actifs

- État : valeurs comptables
- Intérêts courus : comptes d'actifs transitoires pour la délimitation d'intérêts

Charge

- Impôts non récupérables : lors du paiement d'intérêts, dividendes, etc.
- Intérêts à charge
- Pertes de change réalisées
- Pertes en capital réalisées
- Pertes de change non réalisées
- Pertes en capital non réalisées
- Frais de transaction

Revenu

- Intérêts, Dividendes, etc. et intérêts courus
- Gains de change réalisés
- Gains en capital réalisés
- Gains de change non réalisés

- Gains en capital non réalisés

Annexe 4: Exemple de plan comptable

ACTIFS	
Liquidités	
1101	Comptes courants en CHF
11xx	Comptes courants en ME
1111	Argent au jour le jour en CHF
11xx	Argent au jour le jour en ME
1121	Dépôts à terme en CHF
11xx	Dépôts à terme en ME
1131	Placements fiduciaires en CHF
11xx	Placements fiduciaires en ME
1141	Fonds de placement MM en CHF
11xx	Fonds de placement MM en ME
1151	Intérêts courus sur liquidités en CHF
1152	Intérêts courus sur liquidités en ME
Créances en CHF	
1201	Obligations en CHF
1202	Fonds d'obligations en CHF
1251	Intérêts courus sur obligations en CHF
Créances en monnaie étrangère	
1301	Obligations en ME
1302	Fonds obligations en ME
1351	Intérêts courus sur obligations en ME
Actions Suisses	
1401	Actions Suisses
1402	Fonds d'actions Suisses
Actions étrangères	
1501	Actions étrangères
1502	Fonds d'actions étrangères
Immobilier Suisse	
1601	Immobilier Suisse
Placements alternatifs	
1701	Hedge Funds
1702	Private Equity
Impôts à la source	
1901	Impôt à la source CH
1902	Impôt à la source étranger
PASSIFS	
2001	Fonds propres
2002	Flux de capitaux
2099	Résultat de l'exercice

AUFWAND	
3111	Pertes de change réalisées sur liquidités
3211	Pertes de change réalisées sur obligations en CH
3311	Pertes de change réalisées sur obligations en ME
3411	Pertes de change réalisées sur actions Suisses
3511	Pertes de change réalisées sur actions étrangères
3611	Pertes de change réalisées sur immobilier Suisse
3711	Pertes de change réalisées sur placements alternatifs
3112	Pertes en capital réalisées sur liquidités
3212	Pertes en capital réalisées sur obligations en CH
3312	Pertes en capital réalisées sur obligations en ME
3412	Pertes en capital réalisées sur actions Suisses
3512	Pertes en capital réalisées sur actions étrangères
3612	Pertes en capital réalisées sur immobilier Suisse
3712	Pertes en capital réalisées sur placements alternatifs
3113	Pertes de change non réalisées sur liquidités
3213	Pertes de change non réalisées sur obligations en CH
3313	Pertes de change non réalisées sur obligations en ME
3413	Pertes de change non réalisées sur actions Suisses
3513	Pertes de change non réalisées sur actions étrangères
3613	Pertes de change non réalisées sur immobilier Suisse
3713	Pertes de change non réalisées sur placements alternatifs
3114	Pertes en capital non réalisées sur liquidités
3214	Pertes en capital non réalisées sur obligations en CH
3314	Pertes en capital non réalisées sur obligations en ME
3414	Pertes en capital non réalisées sur actions Suisses
3514	Pertes en capital non réalisées sur actions étrangères
3614	Pertes en capital non réalisées sur immobilier Suisse
3714	Pertes en capital non réalisées sur placements alternatifs
3115	Intérêts à charge sur liquidités
3116	Frais de transaction sur liquidités
3216	Frais de transaction sur obligations en CH
3316	Frais de transaction sur obligations en ME
3416	Frais de transaction sur actions Suisses
3516	Frais de transaction sur actions étrangères
3616	Frais de transaction sur immobilier Suisse
3716	Frais de transaction sur placements alternatifs
3117	Impôts non récupérables sur liquidités
3217	Impôts non récupérables sur obligations en CH
3317	Impôts non récupérables sur obligations en ME
3417	Impôts non récupérables sur actions Suisses
3517	Impôts non récupérables sur actions étrangères
3617	Impôts non récupérables sur immobilier Suisse
3717	Impôts non récupérables sur placements alternatifs
3941	Autres frais
3942	Pertes extraordinaires sur impôts à la source
3999	Résultat de l'exercice

PRODUIT	
4151	Gains de change réalisés sur liquidités
4251	Gains de change réalisés sur obligations en CHF
4351	Gains de change réalisés sur obligations en ME
4451	Gains de change réalisés sur actions Suisses
4551	Gains de change réalisés sur actions étrangères
4651	Gains de change réalisés sur immobilier Suisse
4751	Gains de change réalisés sur placements alternatifs
4152	Gains en capital réalisés sur liquidités
4252	Gains en capital réalisés sur obligations en CHF
4352	Gains en capital réalisés sur obligations en ME
4452	Gains en capital réalisés sur actions Suisses
4552	Gains en capital réalisés sur actions étrangères
4652	Gains en capital réalisés sur immobilier Suisse
4752	Gains en capital réalisés sur placements alternatifs
4153	Gains de change non réalisés sur liquidités
4253	Gains de change non réalisés sur obligations en CHF
4353	Gains de change non réalisés sur obligations en ME
4453	Gains de change non réalisés sur actions Suisses
4553	Gains de change non réalisés sur actions étrangères
4653	Gains de change non réalisés sur immobilier Suisse
4753	Gains de change non réalisés sur placements alternatifs
4154	Gains en capital non réalisés sur liquidités
4254	Gains en capital non réalisés sur obligations en CHF
4354	Gains en capital non réalisés sur obligations en ME
4454	Gains en capital non réalisés sur actions Suisses
4554	Gains en capital non réalisés sur actions étrangères
4654	Gains en capital non réalisés sur immobilier Suisse
4754	Gains en capital non réalisés sur placements alternatifs
4155	Intérêts et intérêts courus sur liquidités
4255	Intérêts et intérêts courus sur obligations en CHF
4355	Intérêts et intérêts courus sur obligations en ME
4455	Dividendes d'actions Suisses
4555	Dividendes d'actions étrangères
4655	Revenus sur immobilier Suisse
4755	Revenus sur placements alternatifs
4991	Securities lending
4992	Gains extraordinaires sur impôts à la source

Remarques concernant le plan comptable

La numérotation des comptes se fait de façon systématique. Le 1^e chiffre donne la classe du compte (1 = actif, 2 = passif, 3 = charge, 4 = produit). Le 2^e chiffre donne la classe d'actifs (1 = liquidités, 2 = créances en CHF, 3 = créances en ME, 4 = actions Suisses, 5 = actions étrangères, 6 = immobilier Suisse, 7 = placements alternatifs). Les 3^e et 4^e chiffres déterminent le type de compte. Cette numérotation concerne la comptabilité des titres, elle peut être différente en comptabilité financière où une numérotation standard est probablement utilisée (par exemple le plan comptable Käfer ou PME).

La granularité du plan comptable est plus fine pour le bilan que pour le compte d'exploitation. Elle est beaucoup plus grossière que les catégories d'investissement, mais pas plus fine que les classes d'actifs entrant dans la définition de la stratégie. Par exemple les actions étrangères ne sont pas du tout scindées en régions géographiques.

En compte d'exploitation le plan comptable est à dessein relativement simple. Par exemple il n'y a pas de comptes séparés pour les intérêts et les intérêts courus, ni de comptes séparés pour les ventes à découvert.

Dans cet exemple de plan comptable le résultat d'exploitation des "Actions étrangères" peut se calculer simplement comme suit:

solde crédit "Gains de change réalisés sur actions étrangères" (4551) +
solde crédit "Gains en capital réalisés sur actions étrangères" (4552) +
solde crédit "Gains de change non réalisés sur actions étrangères" (4553) +
solde crédit "Gains en capital non réalisés sur actions étrangères" (4554) +
solde crédit "Dividendes d'actions étrangères" (4555) -
solde débit "Pertes de change réalisées sur actions étrangères" (3511) -
solde débit "Pertes en capital réalisées sur actions étrangères" (3512) -
solde débit "Pertes de change non réalisées sur actions étrangères" (3513) -
solde débit "Pertes en capital non réalisées sur actions étrangères" (3514) -
solde débit "Frais de transactions sur actions étrangères" (3516) -
solde débit "Impôts non récupérables sur actions étrangères" (3517).